

BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?

Le Fonds Social de Prévoyance Île-de-France est là pour accompagner les salariés et enseignants des établissements catholiques confrontés à une difficulté financière ponctuelle.



Qui peut en bénéficier ?

Les salariés et enseignants des établissements catholiques d'Île-de-France, sous conditions de ressources.



Pour quels types de dépenses ?

- Achat de matériel lié à un handicap (fauteuil roulant, prothèses, etc.)
- Dépassements d'honoraires pour soins médicaux
- Aide à domicile après une intervention chirurgicale
- Frais d'obsèques
- Autres situations exceptionnelles*

* Chaque demande est étudiée individuellement en tenant compte de l'âge, de la situation familiale, du niveau de ressources et du montant restant à charge. Le fonds ne saurait se substituer à une mutuelle complémentaire.

Comment faire la demande ?

- 1 Contactez l'UROGEC Île-de-France par e-mail à contact@urogec-idf.org
- 2 Un dossier de « Demande d'intervention sociale » vous sera transmis.
- 3 Complétez le dossier et retournez-le avec les justificatifs demandés.